



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU

### DE LA SEANCEDU 17 NOVEMBRE 2016

**Le Conseil Municipal**, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le **jeudi 17 novembre 2016 à 20H30** à Fruges en suite de convocation en date du 03-11-2016

Etaient présents et formant le quorum les membres suivants : 21

Mesdames et Messieurs Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

Avaient donné procuration : 2

Jessica PERREZ à Sandrine DAUSSE, Philippe PLUMECOCQ à Chantal PERDRILLAT

Absent (s) excusé (s) : 2

Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ

Absent (s) : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIDIN

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :**

#### **VIE PUBLIQUE 9.1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES**

**N° 2016-11-001 : Approbation du procès verbal de la séance du jeudi 29 septembre 2016**

La séance ouverte , M. Le Maire propose au Conseil l'approbation du procès verbal de la séance du 29 Septembre 2016.

Les conseillers municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

après en avoir délibéré,

#### **DECISION :**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Transmission S/Préfecture : 21/11/16*

*Réception S/Préfecture : 21/11/16*

**N° 2016-11-002 : Avis relatif à la demande d'exploitation d'un parc éolien "SEPE DE SARFAUCRY"**

M. Le Maire rappelle porte à connaissance du Conseil Municipal que, par arrêté du 16 septembre 2016, MME La Préfète du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur une demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien « SEPE DE SARFAUCRY » par la société OSTWIND sur la commune de FRUGES.

Cette enquête publique s'est déroulée du 10 Octobre 2016 au 10 Novembre 2016.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral le Conseil Municipal est appelé à donner son avis pour le 25 Novembre au plus tard.

après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien « SEPE DE LA SARFAUCRY » émise par la société OSTWIND sur la commune de FRUGES.

**DECISION :**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Transmission S/Préfecture : 21/11/16*

*Réception S/Préfecture : 21/11/16*

**COOPERATION INTERCOMMUNALE 5.7 - INTERCOMMUNALITE**

**N° 2016-11-003 : Modification des statuts de la Communauté de communes du canton de FRUGES : demande d'adjonction de la compétence obligatoire " Action de développement économique"**

M. Le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Le Président de la Communauté de communes concernant une demande de modification des statuts de l' E.P.C.I. avec l'adjonction de la compétence économique à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 telle qu'elle suit :

**Compétence Obligatoire**

*« Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme »*

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer en acceptant ou en refusant l'adjonction de la compétence précitée dans les statuts de la Communauté de communes de Fruges.

après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Accepte l'adjonction de la compétence obligatoire *« Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme »* dans les statuts de la communauté de communes du canton de FRUGES

**DECISION :**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Transmission S/Préfecture : 21/11/16*

*Réception S/Préfecture : 21/11/16*

.....

**COOPERATION INTERCOMMUNALE 5.7 - INTERCOMMUNALITE**

**N° 2016-11-004** : Modification des statuts de la Communauté de communes du canton de FRUGES : demande d'adjonction de la compétence "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels"

M. Le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Le Président de la Communauté de communes concernant une demande de modification des statuts de l' E.P.C.I. par l'adjonction de la compétence :

**Compétence Optionnelle**

« *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire* »

Le Conseil Municipal est invité à rendre son avis en acceptant ou en refusant l'adjonction de la compétence précitée dans les statuts de la Communauté de communes de Fruges.

après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Refuse l'adjonction de la compétence Optionnelle « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire* » dans les statuts de la Communauté de communes du canton de FRUGES.

**DECISION :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Proposition rejetée par 1 Abstention(s) , 5 voix Pour**

1 ABSTENTION(S)

Marc JENNEQUIN

5 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Jean-Jacques HILMOINE, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Francis ROUSSEL

*Transmission S/Préfecture : 21/11/16*

*Réception S/Préfecture : 21/11/16*

.....

**BATIMENTS 3.5 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

**N° 2016-11-005** : Validation de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments publics

M. Le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération n° 2015-11-064 le Conseil Municipal l'a autorisé à présenter une demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des bâtiments publics au préfet.

En suite de quoi la société SOCOTEC a été missionnée pour réaliser et chiffrer cet Agenda d'Accessibilité qui est présenté ce jour au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur son adoption.

après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer et déposer l'agenda d'accessibilité présenté.
- 

**DECISION :**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

**AMENAGEMENT URBAIN 3.5 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

**N° 2016-11-006 : Aménagement du monument aux morts : demande de subvention**

M. Le Maire rappelle que la commune de FRUGES s'est, au cours des années 2015 et 2016, inscrite à l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » portée par le Département du Pas-de-Calais. Pour l'édition 2016, dans la catégorie des communes de 1001 à 5000 habitants, FRUGES est lauréate du bouquet d'Or.

Au cours de sa visite le Jury a fait part de quelques conseils d'aménagements paysagers dont un concernant une meilleure mise en valeur du monument aux morts.

Le coût des travaux est estimé à 6 643,81 € H.T. par l'entreprise Cordonnier de FRUGES.

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible d'obtenir une subvention de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à hauteur de 20% plafonnée à 1 600 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier et à autoriser M. Le Maire à solliciter l'aide financière.

après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre à hauteur de 20 % du coût des travaux envisagés plafonnée à 1600 €.

**DECISION :**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Transmission S/Préfecture : 21/11/16*

*Réception S/Préfecture : 21/11/16*

**AMENAGEMENT URBAIN 8.3 - VOIRIE**

**N° 2016-11-007 : Travaux de mise en sécurisation : demande de subvention**

M. Le Maire rappelle que lors de sa réunion du 20 Juin courant les membres de la commission voirie présidée par M. Marc JENNEQUIN, adjoint, ont travaillé sur diverses problématiques concernant la sécurité des piétons aux abords de l'école Danielle MITTERRAND, Le Collège Saint Bertulphe et le Lycée Sainte Marie et sur la RD 928 face à la Bibliothèque Municipale.

Plusieurs réunions techniques se sont ensuite déroulées avec l'assistance du cabinet VIALE et des services de la Maison du Département amenant à un projet établi, à hauteur de 260 000 € H.T. sur lequel la commune sollicite du Département du Pas-de-Calais, au titre de l'O.S.M.O.C., une subvention pouvant atteindre 40 %.

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation à déposer le dossier de demande de subvention.

après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Autorise M. Le Maire à signer une demande de subvention auprès du département du Pas-de-Calais, au titre de l'O.S.M.O.C. , à hauteur de 40 %.

### DECISION :

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Transmission S/Préfecture : 21/11/16*

*Réception S/Préfecture : 21/11/16*

---

### **AMENAGEMENT URBAIN 3.5 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

#### **N° 2016-11-008 : Installation d'antennes de téléphonie par FREE MOBILE : contrat de bail**

M. Le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal qu'il a , à leurs demandes, rencontré les représentants de l'opérateur de téléphonie mobile FREE MOBILE.

Celui-ci, pour optimiser la couverture cellulaire de ses abonnés, a conclu avec la société ORANGE France une convention connexe portant mise à disposition d'emplacements sur le pylone leur appartenant et situé parcelle C 353 LA GRANDE DIMERIE à FRUGES, propriété communale.

FREE MOBILE sollicite pour l'emplacement de ses armoires techniques la mise à disposition de 6 m<sup>2</sup> en contrepartie de laquelle il s'engage à verser annuellement un loyer forfaitaire toutes charges incluses de 3 000 €.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de bail à intervenir.

après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Accepte la mise à disposition de 6m<sup>2</sup> de terrain et Autorise M. Le Maire à signer le contrat de bail à intervenir avec la société FREE MOBILE.

### DECISION :

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Transmission S/Préfecture : 21/11/16*

*Réception S/Préfecture : 21/11/16*

---

### **FINANCES7.1 - DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **N° 2016-11-009 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor**

M. Le Maire rappelle que lors de sa séance du 27 Juin 2014 Le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer à M. Pascal BIGOT, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Toutefois M. BIGOT ayant fait valoir ses droits à la retraite il a , au cours de l'année 2015, été remplacé dans ses fonctions par M. LELEU Daniel.

M. Le Maire propose donc d'accorder annuellement à ce dernier l'indemnité de Conseil précitée. L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 %
- sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 %

- sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.50 %
- sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 %
- sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75 %
- sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.50 %
- sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0.25 %
- sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0.10 %.

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer annuellement à M. LELEU Daniel et au taux maximum l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

### DECISION :

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Transmission S/Préfecture : 21/11/16*

*Réception S/Préfecture : 21/11/16*

#### QUESTIONS DIVERSES

<b><u>INTERVENTION 1 :</u></b>	<b>POINT SUR LE DOSSIER GRAND RUE</b>
<b><u>INTERVENTION 2 :</u></b>	<b>DOSSIER RUE DU MARECHAL LECLERC</b>
<b><u>INTERVENTION 3 :</u></b> <b>ZAL</b>	<b>QUESTION SUR LA CESSION DE LA PARCELLE AE 33 –</b>
<b><u>INTERVENTION 4 :</u></b> <b>DUMONT</b>	<b>PROBLEME EFFONDREMENT BERGE DEVANT MME</b>
<b><u>INTERVENTION 5 :</u></b> <b>INTERVENANTS PAR LE BIAIS DE RES</b>	<b>GARANTIES SUR L'ASSURANCE DES PERSONNELS</b>
<b><u>INTERVENTION 6 :</u></b>	<b>EMBAUCHE CAE</b>
<b><u>INTERVENTION 7 :</u></b>	<b>TERRAIN EN ETAT D'ABANDON RUE DU MONT</b>



*Le Maire,*  
**Jean Marie LUBRET**